

LE REGLEMENT

Le **dimanche 20 Octobre 2024**, l'association « La Translomagnole » vous invite à la 32^{ème} édition de La Translomagnole Trails et randonnées pédestres.

*Trail du Foie gras : 19 km- **Inscrit au challenge Running Lissac Optissimo***

Trail du Pain aillé : 12 km

Ronde des coteaux et des lacs : 7.5 ou 12 km

LES CIRCUITS :

Ils vous feront découvrir les paysages vallonnés et verdoyants de la Lomagne : petits chemins de crête avec vue sur les vallées de l'Ayroux, de la Sère, du Cameson ; traversées de zones boisées, coins champêtres et tranquilles.

DEPART :

Toutes les épreuves (randonnées pédestres et trails) partent à 9 h 30 de la Halle de Lavit

ARRIVEE :

A la Halle de LAVIT, à partir de 10 h 15 pour le trail du pain aillé et 10h 45 pour le trail du foie gras.

Arrêt du classement à 12 h pour le trail du foie gras.

PARTICIPATION FINANCIERE :

12 € par coureur si inscription sur Chrono Start, 14 € sur place dimanche matin. 3 € par marcheur, gratuit pour les -12 ans

LIMITES D'AGE :

La course est limitée aux Juniors, Séniors, Vétérans, Hommes et Dames et ouverte aux cadets pour le trail du pain aillé.

RAVITAILLEMENTS :

Tous les 5 km, vous serez proposés de l'eau, des fruits secs et frais ainsi que des gâteaux

Les gobelets ne seront pas fournis

CLASSEMENT :

Scratch. Les 3 premiers de chaque course, hommes et dames, seront récompensés.

Les résultats seront consultables sur les sites Chrono Start et Running Mag.

SECURITE :

Les carrefours importants seront signalés par des civils bénévoles. Il convient néanmoins de respecter le code de la route. Des bénévoles assureront la fermeture des circuits des trails. Les coureurs n'auront pas la possibilité de se faire assister par un suiveur en vélo.

SURVEILLANCE MEDICALE :

Des secouristes (ASPEC) seront sur place prêts à intervenir.

Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique. **Il devra fournir lors de son inscription une copie d'une licence sportive agréée par la FFA, un certificat médical si inscription avant le 1^{er} septembre 2024 ou un PPS.**

Les mesures sanitaires en vigueur à la date de la course seront mises en application.

RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de SMACL assurances.

INDIVIDUELLE ACCIDENT :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ENVIRONNEMENT :

Respecter les sols en suivant scrupuleusement le parcours tracé par les organisateurs ce qui engage à ne pas couper les sentiers. Le parcours passe sur de

nombreuses propriétés privées, nous avons une autorisation ponctuelle de passage, il est donc impossible d'y passer en dehors de l'événement.

Ne rien jeter au sol, respecter la faune et la flore. Les emballages vides devront être déposés dans les poubelles mises à votre disposition sur le site de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

RECOMPENSES :

Les 300 premiers inscrits recevront un assortiment de produits du terroir (noix, noisettes, miel et vin de pays). Les suivants se verront remettre une bouteille de vin. Bière offerte à tous les coureurs à l'arrivée.

INSCRIPTION COURSE :

Utiliser le bulletin, joindre un chèque de 12 € libellé à l'ordre de « La Translomagnole » et envoyer le tout à MEILHAN Yves, 25 Route d'Esparsac, 82120 GENSAC avant le 18 octobre 2024

(Privilégier l'inscription par Internet sur Chrono Start). Possibilité de s'inscrire le matin même de la course à la halle de Lavit de 8h à 9h15. Tarif : 14 €

LES EPINGLES ET TASSES PLIABLES NE SONT PAS FOURNIES.

DROIT A L'IMAGE :

Du fait de son inscription le coureur accepte le présent règlement susceptible de modification jusqu'au jour du trail et de la marche, autorise l'Association La Translomagnole à exploiter les photographies et films pris lors de la course à des fins publicitaires ou d'informations. Conformément à la loi Informatique et Liberté, tout participant pourra exercer son droit d'accès aux données personnelles le concernant et les faire rectifier en contactant l'organisation par courriel : latranslomagnole@gmail.com

INSCRIPTION REPAS :

Pour l'inscription au repas d'après course, joindre un chèque de 17 € libellé à l'ordre de « La Translomagnole » et l'envoyer à l'adresse ci-dessus avant le 18 octobre 2024

MARCHE :

Un bulletin d'inscription sera mis à la disposition des marcheurs. Pas de classement. Pas de récompense. Ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.

Plus de gobelets sur le parcours. Chacun devra se fournir son contenant.

Les randonneurs rentrés après 12h30 ne pourront plus bénéficier des prestations offertes à l'arrivée (ravitaillement et foie gras)

Merci et rendez-vous à LAVIT de LOMAGNE le 20 octobre 2024.

Retrouvez-nous sur Facebook ou Instagram et bientôt sur notre site Internet.